

Le trait d'union

Sainte Blandine

Juin 2020

Bulletin municipal n°47

iNFO PRATIQUES MAIRIE

Téléphone
04 74 97 25 38

Permanences
mardi et vendredi
de 14h30 à 18h15



du 03/08 au 14/08

Courriel
mairie.ste-
blandine38@wanadoo.fr

Site internet
<https://mairieste-blandine38.wixsite.com/ste-blandine>



**Application
mobile**
PanneauPocket



Le mot du maire



Mesdames Messieurs, chers Blandinois

C'est dans des circonstances inédites que se sont déroulées les élections municipales du 15 mars, la déclaration « d'état de guerre » par notre président, la fermeture des écoles et la mise en place des gestes barrières ont créé un état anxieux et en ont découragé plus d'un de venir voter. La participation des votants s'en est fortement ressentie. Sur la commune, elle s'est établie à 35,7%.

Dans ce contexte, notre liste a néanmoins pu être élue dès le premier tour et nous vous en remercions. Cette élection gardera une saveur bien particulière, car dès le lendemain nous fûmes tous confinés, figeant le pays avec un horizon totalement inconnu.

C'est dans ces circonstances que nous nous sommes retrouvés dans une situation ubuesque, une nouvelle équipe municipale non installée et une équipe dirigeante en poste alors que certains n'étaient plus élus. C'est donc avec Marie Thérèse Pelissier, Denis Poncet, Edith Vernissat et Guillaume Vallat Rabatel que nous avons dû gérer cette crise, suspendus aux annonces soudaines et imprévisibles de notre gouvernement, nous mettant dans l'urgence d'application des consignes et très souvent dans une position très inconfortable. Si nous étions par la force des choses invisibles car confinés, nous avons plus que jamais géré les affaires quotidiennes de la municipalité et cela grâce également au télétravail de notre secrétaire de Mairie que je remercie particulièrement pour sa disponibilité.

Depuis le 11 mai, le déconfinement progressif a été mis en place, avec un retour très limité du nombre d'enfants à l'école, avec des mesures sanitaires draconiennes, nous imposant un lourd travail quotidien de désinfection des locaux. C'est grâce à un travail étroit avec les enseignantes et notre personnel que nous sommes arrivés à répondre partiellement à l'accueil des enfants. Partiellement car la garderie scolaire et la cantine n'ont pas pu rouvrir dans un premier temps, les mesures sanitaires de distanciation, de groupe et l'absence de jeux pour les enfants ont rendu impossibles ces services. Depuis le 2 juin, les effectifs ont doublé à l'école et nous avons pu accueillir les enfants sur le temps de cantine et de la garderie du soir. Nous faisons le maximum avec l'ensemble de notre personnel pour assurer cet accueil mais la désinfection est consommatrice de beaucoup d'heures de travail.

Le 23 mai, l'équipe municipale a été installée, quatre adjoints ont été élus, les indemnités sur ma proposition ont été réduites à 78% du montant et lors du vote du budget primitif, nous avons maintenu les taux d'imposition actuels.

Bref si aujourd'hui nous sommes libres de nos déplacements, nous ne pouvons pas encore déclarer victoire face au covid 19. J'ai une reconnaissance immense envers tous les soignants et autres qui ont passé des semaines terribles à lutter pour sauver des vies, parfois au détriment de la leur. Souhaitons que dans les prochains mois, une vie normale reprenne son cours, avec l'ensemble de nos activités que tissent ce lien social dont nous avons tant besoin.

Je vous souhaite des vacances les meilleures possibles et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez renouvelée lors des élections. Prenez soin de VOUS !

Votre maire, Jacques Garnier

Votre nouvelle équipe municipale



Maire



 Jacques
Garnier

1^{er} Adjoint



 Guillaume
Vallat-Rabatel

2^{ème} Adjoint



 Edith
Vernissat

3^{ème} Adjoint



 Serge
Biessy

4^{ème} Adjoint



 Bernard
Demunck



Michèle
Huttin



André
Bellier



Laurence
Rivollet



Jérémy
Vermorel



Marie-Thérèse
Dumont



Véronique
Guillaud-Saumur



Jacky
Gallois



Anne-Claire
Dorel



Olivier
Viallon



Audrey
Catherin

Attribution des commissions municipales



Commissions	Membres
Voirie / Réseau / Équipements publics Sécurité / Urbanisme / Aménagement	VALLAT-RABATEL Guillaume (responsable) GALLOIS Jacky VIALLOL Olivier
Communication / Information	VERNISSAT Edith (responsable) CATHERIN Audrey DEMUNCK Bernard HUTTIN Michèle VERMOREL Jérémy DUMONT Marie-Thérèse
Écoles	VERNISSAT Edith (responsable) DEMUNCK Bernard DUMONT Marie-Thérèse RIVOLLET Laurence
Bâtiments / Espaces verts / Cimetière Environnement / Espaces verts	BIESSY Serge (responsable) BELLIER André DOREL Anne-Claire GALLOIS Jacky GUILLAUD-SAUMUR Véronique
Fêtes & cérémonies	BIESSY Serge (responsable) BELLIER André DOREL Anne-Claire RIVOLLET Laurence
Finances / Affaires générales	DEMUNCK Bernard (responsable) BIESSY Serge VERMOREL Jérémy VIALLOL Olivier
C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)	DEMUNCK Bernard (responsable) DOREL Anne-Claire HUTTIN Michèle GUILLAUD-SAUMUR Véronique CATHERIN Audrey RIVOLLET Laurence
Caisse des Écoles	GARNIER Jacques VERNISSAT Edith 2 parents : appel à candidature en cours

Cérémonie du 8 mai



En cette année particulière, notre cérémonie de la commémoration de la victoire de 1945, s'est déroulée en nombre restreint (5 personnes maximum) mais c'est toujours avec un sentiment de devoir de mémoire qu'à eu lieu le dépôt de gerbe au Monument aux Morts en présence des représentants de la FNACA .





La nouvelle commission « information et communication » de SAINTE BLANDINE est installée !

La période de confinement n'a fait que confirmer notre volonté de renforcer les moyens de communication utilisés jusqu'à aujourd'hui, afin de faciliter la diffusion d'informations entre la Municipalité et les Blandinois.

La Commune s'est donc dernièrement dotée de l'application **Panneau Pocket** qui vous est présentée sur le flyer joint. Pour tous ceux qui disposent d'un smartphone, n'hésitez pas à installer cette « appli » **totale**ment gratuite pour l'usager. Vous recevrez ainsi régulièrement et de manière synthétique des informations utiles dans votre quotidien ou sur la vie de la commune.

Nous vous rappelons également que le secrétariat de Mairie s'efforce de mettre à jour régulièrement le site de la commune. Vous y trouverez des renseignements administratifs, juridiques ou encore utiles. Consultez-le !

www.mairieste-blandine38.wixsite.com/ste-blandine.

De manière plus traditionnelle, le **Trait d'union** et le bulletin municipal annuel seront toujours là pour vous informer.

Sur la base du travail de qualité fait par la précédente commission, nous travaillons et travaillerons le fond et la forme pour vous rendre cette lecture toujours plus utile et agréable au fil des parutions.

Pour les lecteurs de la presse écrite quotidienne, la commune diffusera toujours ses informations les plus importantes dans les pages du **Dauphiné Libéré**.

Vous êtes de passage au centre du village? N'oubliez pas non plus le **panneau d'informations légales** de la commune sur lequel vous retrouverez la vie juridique de Sainte Blandine.

Enfin, nous l'oublions parfois, la communication c'est aussi la discussion, l'échange entre voisins. Partager, saluer (de loin pour l'instant !), discuter, dépanner permet souvent la diffusion d'informations (et bien plus encore) ! Renforçons ce qui caractérise la vie dans nos villages et la vie sur Sainte Blandine.



Nous sommes, pour notre part, fiers de vous présenter notre premier Trait-d'Union. L'épidémie de COVID19 ayant retardé notre installation, nous avons mis tout en œuvre pour ne pas retarder sa diffusion, nous comptons donc sur votre indulgence !

Vivre avec l'épidémie... à l'école.



Jamais l'école n'aura connu pareille situation.

Avec l'arrêt des cours en présentiel décrété par le gouvernement dès le 13 mars au soir, il a fallu malgré tout non seulement assurer une continuité pédagogique mais aussi assurer l'accueil d'enfants du personnel prioritaire.

Sur notre commune, l'accueil des élèves a pu s'effectuer le jeudi 14 mai avec en plus les GS, CP et CM, avec un seuil de 15 enfants par classe.

De nombreuses réunions avec le corps enseignant ont permis une organisation des plus rigoureuses et opérationnelles pour accueillir nos jeunes bambins dans une sécurité optimale.

En effet, afin de pouvoir lutter contre la propagation du virus, la réouverture de l'école a été soumise à un protocole sanitaire basé sur 5 principes fondamentaux :

- le **maintien de la distanciation physique** tant en classe qu'à la récréation, mais aussi au moment des repas, avec le port du masque pour les adultes.
- l'**application des gestes barrières**, largement retransmis par les médias durant toute la période du confinement.
- la **limitation du brassage** des élèves au niveau de l'accueil en classe.
- le **nettoyage et la désinfection** des locaux, et du matériel : en effet, le personnel d'entretien de la Mairie a dû aérer largement les locaux, et les désinfecter plusieurs fois par jour.
- la **formation, l'information, la communication** : tout le personnel communal a été formé par tous les moyens aux gestes barrières, aux règles de distanciation pour eux-mêmes mais aussi pour les élèves dont ils ont la charge.

Jusqu'au 29 mai, l'école accueillait moins de 40 enfants, puis le nombre d'élèves a augmenté, passant à plus de 45 de la PS au CM2.

La commune s'est beaucoup investie en donnant les moyens à tous pour qu'un retour à l'école sécurisée et progressif soit possible.

Malheureusement, la cantine scolaire telle que l'on a pu la connaître ne peut pas encore accueillir plus de 26 enfants, avec un repas tiré des sacs mais avec un accueil dans les mêmes locaux, sous une surveillance renforcée du personnel communal.

Dans cette période chaotique, tous les personnels ont su se montrer très performants, et à la hauteur de la situation.

Il s'agit à présent de se tourner résolument vers la rentrée de Septembre, avec un effectif prévisionnel de plus de 106 enfants, véritable enjeu de l'Après...



BON A SAVOIR !

Etes-vous dans l'une de ces situations?

Agé de plus de 70 ans, handicapé, ou seul chez vous, le CCAS aimerait avoir vos coordonnées afin de prendre de vos nouvelles en cas de canicule, confinement ...

A l'accueil de la mairie, demandez à être sur la liste « Sollicitude ».

 Sollicitude

Une nouvelle dotation de masques, fournis par les Vals du Dauphiné, est à disposition à la mairie aux heures de permanence.



(1 masque pour chaque Blandinois de + de 12 ans)

**NE BRÛLONS PLUS
NOS DÉCHETS VERTS
à L'AIR LIBRE !**



Compostez, broyez ou bien déposez vos végétaux en déchetterie.



... NI LES
PLASTIQUES !

Au vu du contexte sanitaire, le repas des aînés n'a malheureusement pu avoir lieu... Mais ce n'est que partie remise !



Les bénéficiaires de la Protection Universelle Maladie (PUMa), qui remplace désormais la CMU

(Couverture Maladie Universelle), peuvent venir en mairie récupérer leur dotation d'État supplémentaire sur simple présentation de leur attestation.

**Possesseurs d'animaux
la réglementation
s'applique de jour
comme de nuit
24h sur 24h**



Aboiements intempestifs
Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit, sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Le Tour de France traversera notre commune lors de la 16^{ème} étape, le mardi 15 septembre 2020 et nous nous en réjouissons. L'itinéraire va occasionner la fermeture de certaines routes, pour Sainte Blandine, nous savons que le chemin du chêne et le chemin de Marlieu seront fermés à la circulation très tôt le matin. L'itinéraire horaire avec le passage de la caravane publicitaire est d'ores et déjà sur notre site internet.



Nous demandons aux Blandinois et riverains d'être attentifs à la communication qui sera faite autour de cet événement.

Responsable de la publication : Jacques GARNIER, Maire

Dépôt Légal le 24 juin 2020

Membres de la commission : Edith VERNISSAT - Michèle HUTTIN - Marie-Thérèse DUMONT - Audrey CATHERIN
Bernard DEMUNCK - Jérémy VERMOREL

MAIRIE - 4 ROUTE DU CLAVEL - 38110 SAINTE BLANDINE
Tel : 04.74.97.25.38 - Fax : 04.74.83.35.55 - Mail : mairie.ste-blandine38@wanadoo.fr

Le CCAS a besoin de vous !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action de prévention et de développement social. Le CCAS procède annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Ensuite, en liaison avec les institutions publiques et privées, il met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques (prestations en espèce, en nature...).

Pour cela, le CCAS organise des actions festives favorisant les rencontres au sein du village : concerts, repas (tartiflette, boudin) etc...

Le CCAS et ses 6 élus recherchent au minimum 6 représentants bénévoles investis qui ont vocation à accompagner les personnes en situation de handicap, les personnes âgées mais aussi toutes celles en situation précaire.

XXXXXXXX

Poser votre candidature au Centre Communal d'Action Sociale



- soit par mail (mairie.ste-blandine38@wanadoo.fr)
- soit en remplissant ce bulletin (à déposer en mairie)

**Renseignements
au 04.74.97.25.38**

Nom : _____

Téléphone : _____

Le CCAS a besoin de vous !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action de prévention et de développement social. Le CCAS procède annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Ensuite, en liaison avec les institutions publiques et privées, il met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques (prestations en espèce, en nature...).

Pour cela, le CCAS organise des actions festives favorisant les rencontres au sein du village : concerts, repas (tartiflette, boudin) etc...

Le CCAS et ses 6 élus recherchent au minimum 6 représentants bénévoles investis qui ont vocation à accompagner les personnes en situation de handicap, les personnes âgées mais aussi toutes celles en situation précaire.

XXXXXXXX

Poser votre candidature au Centre Communal d'Action Sociale



- soit par mail (mairie.ste-blandine38@wanadoo.fr)
- soit en remplissant ce bulletin (à déposer en mairie)

**Renseignements
au 04.74.97.25.38**

Nom : _____

Téléphone : _____

Le CCAS a besoin de vous !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action de prévention et de développement social. Le CCAS procède annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Ensuite, en liaison avec les institutions publiques et privées, il met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques (prestations en espèce, en nature...).

Pour cela, le CCAS organise des actions festives favorisant les rencontres au sein du village : concerts, repas (tartiflette, boudin) etc...

Le CCAS et ses 6 élus recherchent au minimum 6 représentants bénévoles investis qui ont vocation à accompagner les personnes en situation de handicap, les personnes âgées mais aussi toutes celles en situation précaire.

XXXXXXXX

Poser votre candidature au Centre Communal d'Action Sociale



- soit par mail (mairie.ste-blandine38@wanadoo.fr)
- soit en remplissant ce bulletin (à déposer en mairie)

**Renseignements
au 04.74.97.25.38**

Nom : _____

Téléphone : _____